

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-03-064**Demande de subvention au titre du dispositif «
planter 20 000 arbres en Vaucluse » 2023**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-07-21 en date du 10 juillet 2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

Vu les conditions d'éligibilité du dispositif « planter 20 000 arbres en Vaucluse »,

Considérant le dossier déposé concernant l'octroi de subventions en nature sous forme d'attribution d'arbres (et arbustes) prêts à planter est lié à la présentation d'un **projet élaboré**,

Considérant le courrier du Maire à l'attention du Président du Conseil Départemental de Vaucluse précisant que la collectivité fait acte de candidature au titre du dispositif "planter 20 000 arbres en Vaucluse" pour l'élaboration de projet paysager sur le territoire communal,

DÉCIDE**Article 1 :**

Que la collectivité s'engage dans la démarche "planter 20000 arbres en Vaucluse" par la signature d'une convention avec le Département.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 30 mars 2023
Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE

